

## COMMUNE DE GRANDRIS

### COMPTE RENDU DE LA REUNION ORDINAIRE ET PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 14 OCTOBRE 2009

Le 14 octobre deux mille neuf à vingt heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis en session ordinaire et publique sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre PUJKIS, Maire.

Convocation du 8 octobre 2009.

Présents : Monsieur Jean-Pierre PUJKIS, Monsieur Paul CRETIN, Monsieur Laurent DESPLASSE, Monsieur Jean-Pierre GOUDARD, Monsieur Lionel GUIARD, Monsieur Florent PRADINAUD, Madame Sylvie CHATELARD, Madame Béatrice CHUET, Madame Carol BONNOT, Madame Colette FORY, Madame Yvette MAYNARD.

Excusés : Monsieur Jean-Michel GIRIN, Madame Ghismonde MARTIN (pouvoir à Monsieur Jean-Pierre PUJKIS), Madame Sophie DESSAIGNE.

Démissionnaire : Monsieur Henri FRETON.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité :

- Madame Carol BONNOT, comme secrétaire de séance.
- le compte rendu de la réunion du 08 septembre 2009.

#### TABAC-PRESSE

Pour gérer le dossier de « proposition de rachat du tabac-presse » de Grandris par la mairie, une commission commerce a été créée. Madame Sylvie CHATELARD a été nommée responsable de celle-ci.

Si Monsieur Patrick LESCHIERA et Madame Christine LESCHIERA étaient d'accord pour vendre le fond de commerce et la bâtisse du tabac-presse à la mairie de Grandris, cette dernière envisagerait d'y réaliser des travaux de rénovation pour louer un local commercial plus spacieux (de 51 m<sup>2</sup> de surface de vente actuelle à 115m<sup>2</sup> envisageable). Monsieur et Madame THOREL, gérants des magasins Vival de Grandris et St Just-d'Avray, seraient intéressés par la situation géographique de ce local et par l'opportunité de pouvoir y proposer de multiples services avec des horaires de présence étendus. Dans ce cas le Groupe Casino prendrait en charge un certain nombre de travaux (enseignes, réfection de la façade, éclairage extérieur, mobilier...). A ce jour la mairie a fait faire un état des lieux avec métrage de l'existant, évaluation des travaux intérieurs pour optimiser la surface de vente (environ 135 000 €) ainsi qu'une estimation pour une proposition de rachat (environ 180 000 € contre 230 000 à 260 000 € proposés par M. et Mme LESCHIERA) et des simulations de propositions de prêts par des organismes financiers. Au regard de ces précédents aspects financiers la mairie n'a pas encore pu décider quel montant exact elle pourrait demander pour le loyer (commerce+habitation). Il reste néanmoins à monter le dossier de demande de subventions. Idéalement il aurait fallu qu'un compromis de vente soit signé fin novembre.

#### AFFAIRE LELOUARD

La mairie a reçu la signification d'acte pour payer les dommages et intérêts de Monsieur GEOFFRAY (3 141 euros) ainsi que les frais d'avocat. Après réalisation des travaux qui incombent à la mairie, il a été décidé de ne plus faire appel au service d'un avocat et d'accepter l'aide de la mairie d'Amplepuis qui a dû gérer un cas similaire.

## CANTINE SCOLAIRE

Après contrôle de la DASS, le traiteur Monsieur LATHUILIERE ne pourra plus fournir la cantine scolaire de Grandris. En effet il lui a été demandé de réduire le nombre de repas préparés (de 800 à 400), la surface de son laboratoire étant jugée toujours non conforme. Il bénéficiait jusqu'à présent d'une dérogation.

La mairie de Grandris ainsi que le sou des écoles s'activent pour trouver un autre traiteur : SODEXO de St Foy -les -Lyon ou SOGERES de Tarare ? En raison des frais de transports plus élevés, le prix du ticket de cantine pourrait augmenter.

## PLAN DE CONTINUITÉ

En cas de pandémie, voir document ci-joint relatif aux procédures à appliquer en vue de la continuité du service public et des services administratifs.

## RAM (agrément d'installation)

Le 8 octobre 2009 le médecin de PMI a visité la salle d'évolution de l'école publique qui a été entièrement rénovée. Il a donné son accord pour que le RAM des « Pitchouns » situé au 2<sup>ème</sup> étage du bâtiment Est y soit transféré. Le déménagement a donc eu lieu le 12 octobre. Assistantes maternelles, enfants et parents accompagnants, apprécieront certainement son confort : accessibilité, espace optimisé etc.... Au préalable, dans le but de réaliser un planning d'occupation et de s'entendre sur les règles de cohabitation, une réunion a été organisée pour rassembler toutes les personnes qui vont utiliser cette nouvelle salle.

## DECISIONS MODIFICATIVES AU BUDGET

N° 1 : Atelier Relais Debize : Afin de solder le poste atelier relais dans les comptes d'actif, il faut mettre au budget les opérations suivantes :

Section investissement : en recette, chapitre 024 : 149 169.66 € et en dépense, compte 1676 : 149 169.66€.

Opérations d'ordre : mandat émis au compte 675 et titre au compte 2138 pour 224 749.08€

Et mandat au compte 192 pour 75 579.42€, titre au compte 776 pour 75 579.42€

Délibération : vote à l'unanimité

## N° 2 : Subvention amendes de Police

Signalétique : décision modificative au budget, à l'opération 37, du compte subvention d'investissement au compte immobilisations corporelles pour un montant de 2 400.00€

Délibération : vote à l'unanimité

## INDEMNITES DU RECEVEUR

Pour l'année 2009, l'indemnité de conseil du receveur est fixée à la somme de 403.53€ correspondant à la moyenne annuelle des dépenses de fonctionnement et d'investissement afférentes aux 3 dernières années.

Délibération : Adoptée avec deux abstentions

## CARTES GRISES

Dorénavant la somme de 2 € 80 (en timbres) sera réclamée par la mairie pour tout envoi en recommandé des cartes grises à la Sous-Préfecture.

Adopté à l'unanimité

## COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

### Budget

Une réunion aura lieu courant novembre pour faire le point sur l'année 2009

### Travaux / Voirie

-Route de Thizy : concernant les trois trottoirs qui font partie du domaine privé, la mairie avait proposé qu'ils lui soient cédés à titre gratuit et qu'en contre partie elle prenne en charge la totalité des coûts d'aménagement. Dans ce cas un géomètre expert bornerait au cadastre ces trottoirs afin qu'ils soient enregistrés comme faisant partie du domaine de la commune. A ce jour deux propriétaires souhaitent les conserver à titre privé et un seul le cède à la commune. Quant au rond point situé route de Thizy il ne sera pas financé par le département (article 96), par contre il serait possible d'obtenir une aide pour les enrobées : d'abord chiffrées par le département, la commune pourrait choisir l'entreprise qui les réaliserait et ensuite seulement le département rembourserait la commune. Enfin la mairie est toujours sans réponse des trois propriétaires du café « le Grandris », à qui une nouvelle proposition de rachat du parking situé en face a été adressée, soit 8 000€ (1<sup>ère</sup> proposition faite et rejetée étant de 5 000€).

-Salle périscolaire : les travaux de rénovation de cette salle nouvellement appelée « salle d'évolution » sont terminés. Plusieurs entreprises sont intervenues pour installer un sol plastique, des volets roulants, des radiateurs, des luminaires et des toilettes. Les employés communaux ont réalisé la pose de la toile de verre, la mise en peinture ainsi que la finition. D'autre part une commande de nouveau matériel destiné aux enfants fréquentant la garderie périscolaire a été faite.

-Salle des jeunes : les travaux devraient être terminés en fin de semaine.

-Salle polyvalente : le mur derrière les tapis est à rénover.

-Salle de l'ancienne mairie : des travaux de peinture sont envisagés.

-Salle de médecine du travail : un rendez-vous avec le centre médico-social est prévu pour les travaux de rénovation.

-Mur du presbytère : les travaux sont terminés.

-Mur du cimetière : il est prévu que Monsieur Frédéric Cardoso s'en occupera dès les beaux jours.

-Toilettes du bâtiment ouest de l'école publique : des travaux de peinture et de faïence vont être réalisés par Monsieur Frédéric Cardoso pendant les vacances de la Toussaint.

- Le Câble : dès le 15 novembre les travaux du Câble vont débiter pour alimenter le Plat Marsan. L'objectif est de diminuer le nombre de foyers n'ayant pas l'ADSL. Pour Gondras il est prévu d'installer un surbooster via Meaux-la-Montagne. Quant au bourg il sera alimenté soit par téléphone, soit par le câble.

### Environnement

-Dans le prochain BIM, la mairie espère pouvoir annoncer que Grandris, engagée dans une démarche d'agenda 21 local, a obtenu une réponse positive de l'association « notre village » concernant le dossier « village terre d'avenir ».

-Cette année la commission du conseil technique pour le fleurissement du Rhône n'a pas attribué à Grandris de très bonnes notes au concours de « village et maisons fleuris ». Il faut dire que la commune ne disposait à cette période que d'un employé communal en activité.

## Bien vivre ensemble

-Cantine : suite aux problèmes relationnels importants rencontrés entre les employés municipaux et la personne employée par l'OGEC à propos du service de restauration scolaire, une réunion a eu lieu réunissant représentants de la mairie et de l'OGEC ainsi qu'employés. En résumé, trois grands points ont été abordés :

1- le déroulement détaillé des tâches relatives à la restauration scolaire, en vue d'une répartition équitable et logique du travail.

2-la définition des compétences inhérentes aux fonctions de « cantinières ».

3- les conséquences directes et indirectes des comportements inadaptés dont les enfants étaient spectateurs.

L'objectif de cette réunion a été de rétablir une communication plus saine entre employés et d'insister sur le fait que chacun doit s'intégrer dans la mission commune (travail de cohésion). Toutes les parties ont pu s'exprimer et toutes les décisions ont été prises d'un commun accord entre représentants de la mairie et de l'OGEC. Une réactualisation du règlement intérieur de la cantine a ainsi été réalisée.

-Nouveaux arrivants : le livret d'accueil qui leur est destiné est enfin terminé. Il comprend plusieurs rubriques, qui sont « histoire du village », « services publics », « santé », « numéros d'urgence », « environnement », « enfance et jeunesse », « culture, loisirs, sports » et « transports ». Il est accompagné de pièces jointes telles que la liste des assistantes maternelles de la commune, les derniers BIM, le guide pratique des commerçants et artisans de la communauté de communes etc.... Il serait d'ailleurs bien d'y rajouter un sac jaune relatif au tri sélectif. Les nouveaux arrivants pourront donc retirer le livret en mairie ou il leur sera remis directement chez eux par un élu.

## Communication :

-le site de la commune : Monsieur Laurent DESPLASSE et Monsieur Jean-Pierre GOUDARD ont rendez-vous lundi 19 octobre avec Madame Ghismonde MARTIN pour une première cession de formation concernant les procédures de mises à jour du site.

-le BIM : Monsieur Laurent DESPLASSE et Monsieur Jean-Pierre GOUDARD, qui ont nouvellement pris en charge la réalisation trimestrielle du BIM, soumettent aux membres du conseil municipal la version de celui qui sortira fin octobre.

## COURRIERS DIVERS

### QUESTIONS DIVERSES

-L'association « Destination Beaujolais » souhaiterait disposer de la salle de l'Odysée le 21 octobre 2009

-Accessibilité voirie et espace public : il faut s'assurer par exemple que tous les bâtiments publics soient accessibles en fauteuils roulants ou pour tous autres handicaps. Les commissions travaux et environnement se sont réunies pour faire le bilan dans chaque rue du village. Le dossier est à renvoyer à la communauté de communes avant le 7 décembre.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée.

